

La thématique de la terreur et de sa justification idéologique  
étant centrale dans *Les Justes*,  
nous proposons ici un dossier sur la question du terrorisme

## Terrorisme



Le terrorisme est une méthode qui consiste à mener des actions violentes (attentats, assassinats, enlèvements, sabotages...) contre un adversaire, en particulier un gouvernement et la population qui assure sa légitimité, de telle sorte que leur retentissement psychologique dépasse largement le cercle des victimes directes pour inclure le groupe qu'elles sont censées représenter.

Si un accord existe sur le concept, la délimitation du phénomène terroriste reste complexe. D'un point de vue historique, on peut faire remonter ses usages connus à la secte des Zélotes puis à celle des Assassins. La conceptualisation de la Terreur sera l'œuvre de la Révolution française mais sera aussi revendiquée par Lénine en Russie. Aujourd'hui le terme terrorisme est péjoratif. Ses nombreuses définitions trahissent souvent les intérêts de ceux qui les écrivent.

Pour certains le terrorisme ne pourrait être que l'œuvre des opposants à l'ordre établi, pour d'autres (Noam Chomsky par exemple) les états et institutions sont aussi concernés par le recours à cette méthode. Si l'on suit Gérard Chaliand, les actions de terrorisme se confondent parfois à la guerre, la guérilla ou au banditisme.

Les tentatives pour élaborer une typologie du recours au terrorisme butent sur l'hétérogénéité des terroristes. Des classifications (action individuelle ou organisée, type de doctrine, moralité du choix des cibles...) existent mais ne suffisent pas à rendre compte du phénomène.

Au final, le terrorisme a montré qu'il pouvait parvenir à ses fins dans le cadre des luttes anti-coloniales (Indépendance de l'Irlande) et qu'il pouvait médiatiser des causes méconnues (Palestine). En revanche, à moins d'être couplé à un programme politique cohérent, il n'a jamais permis à un quelconque mouvement terroriste de parvenir au pouvoir.

### Étymologie et origines

Le mot terrorisme (ainsi que terroriste et terroriser) exprime l'idée d'une terreur imposée à un groupe d'individus. Le mot terreur est apparu pour la première fois au XVIII<sup>e</sup> siècle, durant la Révolution française, pendant la régime de la Terreur, lorsque le Comité de Salut Public dirigé par Robespierre exécutait ou emprisonnait toutes les personnes qui étaient considérées comme contre-révolutionnaires.

Le mot a plus tard évolué pour désigner, au moins depuis la Seconde Guerre mondiale, les actions violentes contre les civils pour répandre la terreur et ainsi faire pression sur un État. Elles visent spécifiquement les populations civiles, faites dans le but de détruire, tuer et de mutiler. Ces attaques ont pour but de promouvoir des messages à caractère politique ou religieux par la peur.

Si le mot date du XVIII<sup>e</sup> siècle, les méthodes violentes ont toujours existé. Sous l'empire romain, par exemple, des groupements assassinaient les légionnaires aux postes frontières (Mur d'Hadrien et Limes).

La résistance se justifie d'une guerre pour mettre fin à une domination étrangère, et se revendique du droit à l'autodétermination des peuples et à sa résistance à l'oppression, tandis que le terrorisme relève du crime. La résistance ou guerre de partisans est utilisée comme un moyen de pression en vue de mettre fin à une occupation ou à une soumission violente. On peut citer quelques exemples de guerre de partisans ou résistance : les différents courants durant la Seconde Guerre mondiale comme les Francs-tireurs et partisans (FTP) qui se regrouperont pour former les Forces françaises de l'intérieur (FFI) que de Gaulle organise en un front uni de résistance à l'occupant nazi et à la France de Vichy, la guerre d'Algérie comme une guerre d'indépendance contre la France (qui connut en son sein des actes de terrorisme des deux parts du conflit (OAS et gouvernement/FLN)), ou plus récemment en Grande-Bretagne avec la lutte de l'Irlande du Nord.

*Jacques Derrida encore rappelle de manière précise que la définition du terrorisme dépend de la possibilité de distinguer différents types de guerres, d'actions armées et de combattants, conformément aux analyses de Carl Schmitt qui font référence en la matière. Il précise :*

« Une lecture critique de Carl Schmitt, par exemple, serait fort utile [...] pour prendre en compte, aussi loin qu'il est possible, la différence entre la guerre classique (confrontation directe et déclarée entre deux États ennemis, dans la grande tradition du droit européen), la « guerre civile » et la « guerre des partisans » (dans ses formes modernes, encore qu'elle apparaisse, Schmitt le reconnaît, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle). »

**Il est parfois difficile de distinguer entre des actes de résistance et des actes de terrorisme car les différents termes renvoient à une forme de légitimité supposée des objectifs politiques qui justifierait en partie les actes de violence commis. La perception de cette légitimité varie largement selon les protagonistes et observateurs ce qui complique grandement l'établissement d'une définition objective et acceptée universellement de la notion de terrorisme.** Un cas d'autant plus complexe qu'il fait partie de l'actualité est celui de l'Irak, où diverses tendances de l'Islam sont en guerre larvée et certains groupuscules armés recourent à des actes violents contre des civils irakiens ou étrangers. Se considérant résistants à l'occupation de leur pays par les États-Unis d'Amérique les auteurs de ses actes prétendent trouver dans ce statut la justification de leurs actions. Si par contre on refuse d'accorder ce statut de résistant, soit par déni de l'objectif politique (ne considérant pas que l'Irak soit occupé) soit parce qu'on considère que la violence extrême utilisée dépasse toute forme de justification, on parlera alors de ces actes de violence comme d'actes de terrorisme. **Ainsi, l'appellation de terroriste sous-entend une complète illégitimité de ces actions alors que la définition de résistant sous-entend une légitimité à résister à l'envahisseur. Cette idée serait plus intelligible dans la globalité de la relation entre "terrorisme et propagande".**

## Selon le Droit

Plusieurs tentatives de définition du terrorisme ont été faites à l'ONU, mais aucune n'a abouti. La France soutient la définition proposée par le Groupe de personnalités de haut niveau et le Secrétaire général de l'ONU en 2004, selon laquelle le terrorisme serait « *toute action [...] qui a pour intention de causer la mort ou de graves blessures corporelles à des civils ou à des non-combattants, lorsque le but d'un tel acte est, de par sa nature ou son contexte, d'intimider une population, ou de forcer un gouvernement ou une organisation internationale à prendre une quelconque mesure ou à s'en abstenir* ».

**Cependant, le terme de terrorisme, même s'il ne donne pas lieu à une définition unique et universelle est très fréquemment employé en droit international et par les institutions internationales.**

Le philosophe **Jacques Derrida** rappelle la base qui fait selon lui consensus:

"Si on se réfère aux définitions courantes ou explicitement légales du terrorisme, qu'y trouve-t-on ? La référence à un crime contre la vie humaine en violation des lois (nationales ou internationales) y implique à la fois la distinction entre civil et

militaire (les victimes du terrorisme sont supposées être civiles) et une finalité politique (influencer ou changer la politique d'un pays en terrorisant sa population civile)".

Il souligne également le caractère confus de la notion de « terrorisme international » qui sert davantage à des intérêts politiques qu'elle ne correspond à une définition juridiquement acceptable. C'est sur cette expression que plusieurs Etats, à l'ONU, émettent des réserves. Soit des "réserves sur la clarté de ce concept de terrorisme international et des critères qui permettent de l'identifier". Non sur la notion de terrorisme proprement dit.

Dans le cadre d'une guerre conventionnelle un cadre juridique clair existe, où la guerre est régie par le droit de la guerre. Les actes violant le droit de la guerre sont alors qualifiés de crimes de guerre. Les notions de terrorisme et d'acte terroriste servent donc à qualifier des actes en dehors du cadre bien défini de guerre conventionnelle et du droit de la guerre, même si leur définition précise n'est pas bien établie d'un point de vue strictement juridique, ou plus exactement, même si un usage peut en être fait à des fins d'intérêts politiques.

Les actes de terrorisme sont contraires au droit de la guerre et aux Droits de l'Homme et de ce fait hors la loi. Tout ceci implique et renvoie à une définition de la guerre, et au droit de la guerre qui impose d'épargner les civils (voir les textes du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui exposent les principes du droit humanitaire, eux-mêmes dépendant du droit de la guerre qu'ils complètent. L'article 33 de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 précise que « Les peines collectives, de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme, sont interdites. [ainsi que] le pillage... et les mesures de représailles ».

*Ces textes de droit L'article 13 des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève concernant la Protection de la population civile stipule que :*

1. « La population civile et les personnes civiles jouissent d'une protection générale contre les dangers résultant d'opérations militaires. En vue de rendre cette protection effective, les règles suivantes seront observées en toutes circonstances. »
2. « Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. »
3. « Les personnes civiles jouissent de la protection accordée par le présent Titre, sauf si elles participent directement aux hostilités et pendant la durée de cette participation »

Les conventions de l'ONU pour la répression du terrorisme donnent un cadre précis pour réprimer certains actes communément considérés comme des actes de terrorisme, tels que les détournement d'avions, la prise d'otage, ou les attentats à l'explosif, sans toutefois qualifier explicitement aucune de ces actions d' "acte de terrorisme" dans les textes.

## Les différents types de terrorisme

*Il existe quatre grands types de terrorisme :*

### Le terrorisme individuel

Le terrorisme individuel est une pratique qui se développera à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce terrorisme sera pratiqué par quelques anarchistes, comme Ravachol vengeant la Répression de Fourmies en 1891 et Santo Geronimo Caserio, vengeant la répression exercée sur les anarchistes en assassinant en 1894 le Président Sadi Carnot **ou autrement par des nihilistes dans divers pays (Russie, France, Espagne, Italie, etc.)**.

**Les attentats des nihilistes ou des anarchistes visaient (souvent pour venger la mort d'un de leurs anciens camarades due à la répression) des personnalités de la sphère politique ou proche (le riche, le militaire, le prêtre, le policier, l'homme politique, etc.) ayant participé à réprimer la population ou d'un de leurs camarades. L'idée étant qu'une fois supprimés les acteurs de cette répression, celle-ci s'estomperait dû à la peur des autres acteurs de la sphère politique répressive. Ce terrorisme avait un caractère spontané, et une base sociale.**

### Le terrorisme organisé

*Lorsqu'il est pratiqué par un groupe de personnes ne représentant pas un gouvernement, on le nomme simplement terrorisme. Dans les années 1960 et 1970, le terrorisme d'extrême gauche et d'extrême droite était le*

*plus important, ayant des buts politiques différents, menant à une lutte directe ou indirecte avec l'État, dans le but (pour l'extrême gauche) de radicaliser politiquement la société vers des questions sociales, ou (pour l'extrême droite) d'imposer le débat nationaliste et/ou, dans une stratégie de tension, de créer une situation amenant l'État à faire descendre la police ou l'armée dans les rues.*

Le type de terrorisme d'extrême gauche est souvent appelé lutte armée par ceux qui le pratiquent. **Les membres des groupes terroristes s'appellent eux-mêmes généralement des résistants — ou des combattants —, car ils considèrent qu'ils résistent à l'oppression du pouvoir politique en place, où qu'ils mènent des actions de libération, qu'ils comparent à celles menées par les Résistants à l'occupation nazie en Europe durant la Seconde Guerre mondiale ou plus généralement aux nombreuses invasions de pays royalistes ou plus généralement d'extrême droite depuis les premières révolutions républicaines et démocratiques du siècle des Lumières.**

Les terroristes se réclamant de l'islamisme se considèrent quant à eux plutôt comme des combattants de Dieu, menant une guerre sainte (traduction littérale qui ne fait référence qu'à la lutte physique incluse dans le terme Djihad, terme possédant d'autres significations). Depuis les années 1990, le terrorisme islamiste a pris une place croissante sur la scène internationale, en réponse à une répression croissante ou les recolonisations de la part de certains pays comme Israël (Palestine), les États-Unis (Irak), ou d'autres grandes puissances économiques.

Le terrorisme d'extrême droite, comme l'OAS en France ou le Ku Klux Klan et le Wasp aux États-Unis d'Amérique, menant un terrorisme constant contre la population noire, ou bien d'autres groupements comme les auteurs des attentats des jeux d'Atlanta.

Le terrorisme d'État pratiqué par des services secrets à des fins politiques, comme le dynamitage du bateau de l'organisation Greenpeace nommé Rainbow Warrior en Nouvelle-Zélande par les services secrets Français ou bien l'avion civil cubain transportant des athlètes olympiques dynamité par la CIA dans les années 1970. On pourrait également y ajouter les actes terroristes des Cagouards, organisation contrôlée par l'État français dans la première moitié du XXe siècle.

Le terrorisme pacifiste, comme les "attentats pâtisseries" par exemple, qui consistent à jeter une tarte à la crème sur des personnalités que les "terroristes" veulent dénoncer.

Ce sont les adversaires de ces groupes ou factions qui utilisent le terme terrorisme pour désigner ces actions souvent meurtrières. Il faut donc être prudent car aucun groupe ne s'est abstenu de taxer ses adversaires de terroristes.

## Le terrorisme d'État

On parle de terrorisme d'État dans le cas où des actions terroristes ont été mises en œuvre, commanditées, manipulées ou complaisamment ignorées par un État (i.e. pas de mesure pour le stopper). Les méthodes employées sont strictement les méthodes du terrorisme (enlèvement, séquestration et assassinat) mais, sous couvert d'une raison d'État "supérieure", les agents de l'État impliqués bénéficient de la part de ses autorités de l'assentiment nécessaire à outrepasser le droit et du support logistique et/ou financier nécessaire à leurs actions. Cette absence de cadre légal représente donc une menace même aux fondements de la démocratie, quels que soient les objectifs recherchés.

Un exemple de terrorisme d'État est la "guerre sale" conduite par des services de l'État Espagnol à l'encontre du groupe armé nationaliste basque ETA. Le GAL - Groupe Antiterroriste de Libération - fut impliqué dans l'élimination physique de 37 personnes considérées comme appartenant ou soutenant l'ETA. L'affaire impliqua le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez dont le ministre de l'intérieur José Barrionuevo Peña et d'autres responsables furent finalement jugés et reconnus coupables dans le cadre de l'affaire "Marey" (du nom d'un citoyen franco-espagnol séquestré par erreur par le GAL). En dépit de cette décision initiale, ces commanditaires d'actions terroristes bénéficièrent d'une relative clémence de l'appareil judiciaire, comparativement aux membres de l'ETA qui arrivent en fin de peine initiale et dont la justice espagnole cherche actuellement à prolonger les condamnations.

*L'expression « terrorisme d'État » est parfois utilisée pour décrire des agressions ouvertement commises par un État contre un groupe particulier. La terreur à la source du « terrorisme d'État » (des faits) peut aussi relever du « crime contre l'humanité » (un jugement).*

Une certaine attention doit être de mise pour différencier les actes de violences conduites par des agents de l'état, et qui ne sont pas commandités par l'état. Ainsi, un meurtre commis par un policier ou un militaire lorsqu'il n'est pas commandité par l'état, ne peut pas, par exemple, être considéré comme du terrorisme d'état.

## Les buts recherchés

Beaucoup de grandes idées politiques ont été, à un moment ou un autre, instrumentalisées par des groupes terroristes afin de justifier leurs actions. C'est ainsi qu'il existe des groupes terroristes dans toutes sortes d'idéologies...

## Exemples de terrorisme

Voici une liste non-exhaustive d'actes terroristes :

- Terrorisme d'État

- \* Terreur au cours de la Révolution française : arrestation et suppression des suspects, massacres, censure, etc.
- \* Tentative d'assassinat à Rome du pape Jean-Paul II par Mehmet Ali Agca en 1981, que l'on pense commandité par le KGB.
- \* Dépôts de mines dans les ports et organisation d'une lutte armée de para-militaires ("Contras") par les États-Unis au Nicaragua entre 1982 et 1988.
- \* Les bombes posées par les Iraniens dans Paris en 1986 en représailles à la livraison de missiles Exocet avec l'accord de François Mitterrand par la France au régime de Saddam Hussein en Irak. Ces attentats ont fait de nombreux morts à Paris ;
- \* *Destruction d'un avion de ligne Sud Coréen par les services secrets de la Corée du Nord le 29 novembre 1987.*

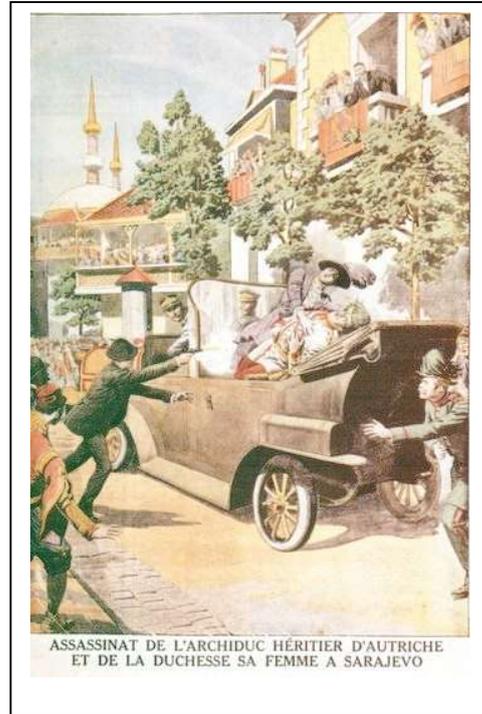
- Terrorisme politique

- \* Attentat royaliste contre Napoléon Bonaparte le 24 décembre 1800 dans la rue Saint-Nicaise.
- \* Attentats et assassinats de la Fraction Armée Rouge en Allemagne
- \* Attentats et assassinats de ETA en Espagne
- \* Attentats d'Action directe en France
- \* Attentats des Brigades rouges en Italie
- \* Attentat de la Piazza Fontana (décembre 1969; mis sur le dos des Brigades Rouges, il s'agissait en fait d'un attentat false flag perpétré par les réseaux Gladio dans le cadre de la stratégie de la tension; voir aussi l'attentat de Bologne de 1980)
- \* Attentats des Cellules communistes combattantes en Belgique
- \* Mitrailage à l'aéroport de Lod en Israël par trois terroristes de l'Armée Rouge Japonaise, le 30 mai 1972, faisant 26 morts et 76 blessés.
- \* Détournement le 13 octobre 1977 d'un Boeing de la Lufthansa par Wadie Haddad, assaut réussi du GSG-9 pour libérer les otages
- \* Mort de Alfred Herrhausen, président de la Deutsche Bank dans l'explosion de sa voiture le 30 novembre 1989 revendiqué par la Fraction Armée Rouge
- \* Attentats et assassinats de Sheikh Ahamad Yassine en Palestine
- \* Attentats et assassinats de Abdel Aziz Rantissi en Palestine
- \* Attentat à la voiture piégée au Liban contre Rafiq Hariri en février 2005.
- \* Détournement du vol AF 8969 en provenance d'Alger, en décembre 1994.
- \* Attentats du GIA en Algérie ;
- \* Attentat de Jamaa Islamiya à Louxor en 1997, 62 morts. Cet événement a fait l'objet d'un travail de bande dessinée par J.- C. Menu dans le livre « L'Association en Égypte » ;
- \* Attentats du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center.
- \* Attentats à Madrid du 11 mars 2004 ;
- \* Attentats du 23 juillet 2005 à Charm el-Cheikh

- Terrorisme religieux ou raciste

- \* L'attentat de la rue des Rosiers à Paris en 1982
- \* La série d'attentats contre *La Dernière tentation du Christ*, culminant avec l'incendie de l'Espace Saint Michel en 1988
- \* L'attaque au gaz sarin dans le métro de Tōkyō par la secte bouddhiste Aum Shinrikyo en 1995
- \* Les attentats dans le métro parisien en 1995 par les membres du Groupe islamique armé (GIA) ;
- \* L'attentat contre la synagogue de Jerba en Tunisie en 2002

- \* Attentat de Bali en Octobre 2002, on dénombre un peu plus de 200 morts ;
- \* Attentats à Casablanca du 16 mai 2003
- \* Les attentats du 7 juillet 2005 à Londres
- \* Attentats du 1 octobre 2005 à Bali, 26 morts



## Terrorisme séparatiste ou d'indépendance

- \* Assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche en 1914.
- \* Le 22 juillet 1946, attentat à la bombe au Q.G anglais, installé dans l'hôtel King David à Jérusalem, perpétré par l'Irgoun de Begin et le groupe Stern.
- \* Terrorisme sioniste
- \* Les attentats des Tigres Tamouls au Sri Lanka ;
- \* l'IRA, le séparatisme basque, corse, breton, au Cachemire, en Nouvelle Calédonie.
- \* La prise d'otages à l'opéra de Moscou puis à l'école de Beslan par des terroristes tchétchènes.
- \* Les attentats-suicides palestiniens en Israël depuis les accords d'Oslo jusqu'à nos jours ;

## Méthodes terroristes

Si le terrorisme se définit par sa finalité, il peut aussi se caractériser par des modes opératoires qui lui sont propres. C'est ainsi que les objectifs d'un attentat est avant tout de marquer les esprits et non d'offrir un avantage stratégique comme lors d'opérations militaires dans une guerre "traditionnelle".

Voici quelques exemples d'attentats revenant assez souvent :

- \* destruction d'avions ou de monuments ;
- \* attentats-suicides ;
- \* prises d'otages, comme lors de détournements d'avions

## Psychologie du terroriste

Il existe plusieurs pistes qui permettant d'expliquer pourquoi une personne est prête à adopter une existence clandestine, à affronter les organes de sécurité, voire à donner sa vie :

- \* facteurs personnels (complexes, violence, échecs...)
- \* environnement social et culturel
- \* manipulation (propagande, technique de recrutement...)
- \* effets de groupe (autarcie, repli sectaire...)

## Bibliographie

- \* Histoire du terrorisme : De l'Antiquité à al-Qaida ouvrage collectif sous la direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin.
- \* Encyclopédie des terrorismes et Violences politiques de Jacques Baud.
- \* La Guerre asymétrique ou la Défaite du vainqueur de Jacques Baud.
- \* Histoire du Terrorisme, de Dominique Venner, 2002, ISBN 2-85704-749-5
- \* La guerre sans visage, de Waddi Haddad à Oussama Ben Laden, de Claude Moniquet, 2002
- \* La scène terroriste, Cahiers de médiologie n°13, Gallimard 2002 téléchargeable sur le site médiologie.org [6]
- \* La défense européenne contre le terrorisme, Raphaël Mathieu, Courrier hebdomadaire du CRISP, Bruxelles, 2005
- \* "Écran/ennemi. Terrorismes et guerres de l'information", François-Bernard Huyghe, Editions 00H00.com, téléchargeable

*Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.*



Le Pentagone après l'attaque terroriste du 11 septembre 2001

## Qu'est-ce que le terrorisme ?

Par Jürgen Habermas

Giovanna Borradori – *Qu'entendez-vous au juste par terrorisme ? Peut-on sensément distinguer un terrorisme national d'un terrorisme global ?*

J. H. – Dans une certaine mesure, le terrorisme des Palestiniens reste un peu un terrorisme à l'ancienne. Ici, il s'agit de tuer, d'assassiner ; le but est d'annihiler de manière aveugle des ennemis, femmes et enfants compris. C'est la vie contre la vie. Il est différent à cet égard du terrorisme pratiqué sous la forme paramilitaire de la guérilla, qui a déterminé le visage de nombreux mouvements de libération dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, et qui marque encore aujourd'hui, par exemple, la lutte d'indépendance des Tchétchènes. Face à cela, le terrorisme global, qui a culminé dans l'attentat du 11 septembre 2001, porte les traits anarchistes d'une révolte impuissante en ce qu'il est dirigé contre un ennemi qui, dans les termes pragmatiques d'une action obéissant à une finalité, ne peut absolument pas être vaincu. Le seul effet possible est d'instaurer dans la population et auprès des gouvernements un sentiment de choc et d'inquiétude. D'un point de vue technique, la grande sensibilité à la destructivité de nos sociétés complexes offre des occasions idéales à une rupture ponctuelle des activités courantes, capable d'entraîner à moindres frais des dégâts considérables. Le terrorisme global pousse à l'extrême deux aspects : l'absence de buts réalistes et la capacité à tirer son profit de la vulnérabilité des systèmes complexes.

G. B. – *Doit-on distinguer le terrorisme des crimes habituels et des autres formes de recours à la violence ?*

J. H. – Oui et non. Du point de vue moral, un acte terroriste, quels que soient ses mobiles et quelle que soit la situation dans laquelle il est perpétré, ne peut être excusé en aucune façon. Rien n'autorise qu'on « tienne compte » des finalités que quelqu'un s'est données pour lui-même pour ensuite justifier la mort et la souffrance d'autrui. Toute mort provoquée est une mort de trop. Mais, d'un point de vue historique, le terrorisme entre dans des contextes bien différents de ceux dont relèvent les crimes auxquels a affaire le juge pénal. Il mérite, à la différence du crime privé, un intérêt public et requiert un autre type d'analyse que le crime passionnel. D'ailleurs, si tel n'était pas le cas, nous ne mènerions pas cet entretien.

La différence entre le terrorisme politique et le crime habituel est particulièrement évidente lors de certains changements de régime qui portent au pouvoir les terroristes d'hier et en font des représentants respectés de leur pays. Il reste qu'une telle transformation politique ne peut être escomptée que pour des terroristes qui, d'une manière générale, poursuivent avec réalisme des buts politiques compréhensibles et qui, eu égard à leurs actes criminels, peuvent tirer de la nécessité dans laquelle ils étaient de sortir d'une situation d'injustice manifeste, une certaine légitimation. Or, je ne peux aujourd'hui imaginer aucun contexte qui permettrait de faire un jour du crime monstrueux du 11 septembre un acte politique aussi peu compréhensible que ce soit, et qui puisse être, à un titre ou à un autre, revendiqué.

G.B.–*Croyez-vous que ce fut une bonne chose d'interpréter cet acte comme une déclaration de guerre ?*

J. H. – Même si le mot « guerre » est moins sujet à quiproquo et, d'un point de vue moral, moins sujet à contestation que le discours évoquant la « croisade », la décision de Bush d'en appeler à une « guerre contre le terrorisme » m'apparaît être une lourde erreur, tant du point de vue normatif que du point de vue pragmatique. Du point de vue normatif, en effet, il élève ces criminels au rang de guerriers ennemis et, du point de vue pragmatique, il est impossible de faire la guerre – si tant est

qu'on doive conserver à ce terme un quelconque sens défini – à un « réseau » qu'on a toutes les peines du monde à identifier.

G. B. – *S'il est vrai que l'Occident doit développer dans son rapport aux autres civilisations une sensibilité plus grande et qu'il doit se montrer plus autocritique, comment devrait-il s'y prendre ? Vous parlez, à cet égard, de « traduction » et de la recherche d'un « langage commun ». Qu'entendez-vous par là ?*

J. H. – Depuis le 11 septembre, je ne cesse de me demander si, au regard d'événements d'une telle violence, toute ma conception de l'activité orientée vers l'entente – celle que je développe depuis la *Théorie de l'agir communicationnel* – n'est pas en train de sombrer dans le ridicule. Certes, même au sein des sociétés plutôt riches et paisibles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), nous vivons aussi confrontés à une certaine violence *structurelle* – à laquelle d'ailleurs nous nous sommes habitués et qui est faite d'inégalités sociales humiliantes, de discriminations dégradantes, de paupérisation et de marginalisation. Or, précisément, dans la mesure même où nos relations sociales sont traversées par la violence, par l'activité stratégique et par la manipulation, nous ne devrions pas laisser échapper deux autres faits.

Il y a, d'une part, que les pratiques qui constituent notre vie avec d'autres, au quotidien, reposent sur le socle solide d'un fonds commun de convictions, d'éléments que nous percevons comme des évidences culturelles, et d'attentes réciproques. Dans ce contexte, nous coordonnons nos actions à la fois en recourant aux jeux du langage ordinaire, et en élevant les uns à l'égard des autres des exigences de validité que nous reconnaissons au moins de manière implicite – *c'est ce qui constitue l'espace public des raisons bonnes ou moins bonnes*. Or cela explique, d'autre part, un second fait : lorsque *la communication est perturbée*, lorsque la compréhension ne se réalise pas ou mal, ou lorsque la duplicité ou la duperie s'en mêlent, des conflits apparaissent qui, si leurs conséquences sont suffisamment douloureuses, sont déjà tels qu'ils atterrissent chez le thérapeute ou devant le tribunal.

La spirale de la violence commence par une spirale de la communication perturbée qui, *via* la spirale de la défiance réciproque incontrôlée, conduit à la rupture de la communication. Si, donc, la violence commence par des perturbations dans la communication, une fois qu'elle a éclaté on peut savoir ce qui est allé de travers et ce qui doit être réparé.

C'est un point de vue trivial ; il me semble, pourtant, qu'on peut l'adapter aux conflits dont vous parlez. L'affaire est certes plus compliquée parce que les nations, les formes de vie et les civilisations sont d'entrée de jeu plus éloignées les unes des autres et tendent à rester étrangères les unes aux autres. Elles ne se rencontrent pas comme les membres d'un cercle, d'un groupe, d'un parti ou d'une famille qui ne peuvent être *rendus étrangers* les uns aux autres que si la communication est systématiquement déformée.

Dans les *relations internationales*, en outre, le médium du droit, dont la fonction est de contenir la violence, ne joue, comparativement, qu'un rôle secondaire. Et dans les *relations interculturelles*, il ne sert au mieux qu'à créer des cadres institutionnels visant à accompagner formellement les recherches d'entente – par exemple, la conférence de Vienne sur les droits de l'homme organisée par les Nations unies. Ces rencontres formelles – aussi importante que soit la discussion interculturelle qui se mène à divers niveaux à propos de l'interprétation disputée des droits de l'homme – ne peuvent pas à elles seules interrompre la machine à fabriquer les stéréotypes.

Faire qu'une mentalité s'ouvre est une affaire qui passe plutôt par la libéralisation des relations et par une levée objective de l'angoisse et de la pression. Dans la pratique quotidienne de communication, il faut que se constitue un capital-confiance. Cela est nécessaire en préalable pour que les explications raisonnées et à grande échelle soient relayées dans les médias, les écoles et les familles. Il faut aussi qu'elles portent sur les prémisses de la culture politique concernée.

En ce qui nous concerne, la représentation normative que nous avons de nous-mêmes eu égard aux autres cultures est également, dans ce contexte, un élément important. Si l'Occident entreprenait de réviser l'image qu'il a de lui-même, il pourrait, par exemple, apprendre ce qu'il faut modifier dans sa politique pour que celle-ci puisse être perçue comme un pouvoir capable de donner forme à une démarche *civilisatrice*. Si l'on ne dompte pas politiquement le capitalisme, qui n'a plus aujourd'hui ni limites ni frontières, il sera impossible d'avoir prise sur la stratification dévastatrice de l'économie mondiale.

Il faudrait au moins contrebalancer dans ses conséquences les plus destructrices – je pense à l'avitissement et à la paupérisation auxquels sont soumis des régions et des continents entiers – la disparité entraînée par la dynamique du développement économique. Ce qu'il y a derrière cela, ce n'est pas seulement, par rapport aux autres cultures, la discrimination, l'humiliation et la dégradation. Derrière le thème du « choc des civilisations », ce que l'on cache, ce sont les intérêts matériels manifestes de l'Occident (par exemple, celui de continuer à disposer des ressources pétrolières et à garantir son approvisionnement énergétique).

# Qu'est-ce que le terrorisme ?

Par Jacques Derrida

Philosophe et écrivain (1930-2004).

Giovanna Borradori. – *Que le 11 septembre soit ou non un événement d'importance majeure, quel rôle assignez-vous à la philosophie ? Est-ce que la philosophie peut nous aider à comprendre ce qui s'est passé ?*

J. D. – Sans doute un tel « événement » requiert-il une réponse philosophique. Mieux, une réponse qui remette en question, dans leur plus grande radicalité, les présuppositions conceptuelles les mieux ancrées dans le discours philosophique. Les concepts dans lesquels on a le plus souvent décrit, nommé, catégorisé cet « événement » relèvent d'un « sommeil dogmatique » dont ne peut nous réveiller qu'une nouvelle réflexion philosophique, une réflexion *sur* la philosophie, notamment sur la philosophie politique et sur son héritage. Le discours courant, celui des médias et de la rhétorique officielle, se fie trop facilement à des concepts comme celui de « guerre » ou de « terrorisme » (national ou international).

Une lecture *critique* de Carl Schmitt, par exemple, serait fort utile. *D'une part*, pour prendre en compte, aussi loin qu'il est possible, la différence entre la guerre classique (confrontation directe et *déclarée* entre deux Etats ennemis, dans la grande tradition du droit européen), la « guerre civile » et la « guerre des partisans » (dans ses formes modernes, encore qu'elle apparaisse, Schmitt le reconnaît, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle).

Mais, *d'autre part*, il nous faut aussi reconnaître, *contre* Schmitt, que la violence qui se déchaîne maintenant ne relève pas de la guerre (l'expression « guerre contre le terrorisme » est des plus confuses, et il faut analyser la confusion et les intérêts que cet abus rhétorique prétend servir).

Bush parle de « guerre », mais il est bien incapable de déterminer l'ennemi auquel il déclare qu'il a déclaré la guerre. L'Afghanistan, sa population civile et ses armées ne sont pas les ennemis des Américains, et on n'a même jamais cessé de le répéter.

A supposer que « Ben Laden » soit ici le décideur souverain, tout le monde sait que cet homme n'est pas afghan, qu'il est rejeté par son pays (par tous les « pays » et par tous les Etats presque sans exception d'ailleurs), que sa formation doit tant aux Etats-Unis et surtout qu'il n'est pas seul. Les Etats qui l'aident indirectement ne le font pas en tant qu'Etats. Aucun Etat comme tel ne le soutient publiquement. Quant aux Etats qui hébergent (*harbour*) les réseaux « terroristes », il est difficile de les identifier comme tels.

Les Etats-Unis et l'Europe, Londres et Berlin sont aussi des sanctuaires, des lieux de formation et d'information pour tous les « terroristes » du monde. Aucune géographie, aucune assignation « territoriale » n'est donc plus pertinente, depuis longtemps, pour localiser l'assise de ces nouvelles technologies de transmission ou d'agression. (Soit dit trop vite et en passant, pour prolonger et préciser ce que je disais plus haut d'une menace absolue d'origine anonyme et non étatique, les agressions de type « terroriste » n'auraient déjà plus besoin d'avions, de bombes, de kamikazes : il suffit de s'introduire dans un système informatique à valeur stratégique, d'y installer un virus ou quelque perturbation grave pour paralyser les ressources économiques, militaires et politiques d'un pays ou d'un continent. Cela peut être tenté de n'importe où sur la terre, à un coût et avec des moyens réduits.)

Le rapport entre la terre, le territoire et la terreur a changé, et il faut savoir que cela tient au savoir, c'est-à-dire à la techno-science. C'est la techno-science qui brouille la distinction entre guerre et terrorisme. A cet égard, comparé aux possibilités de destruction et de désordre chaotique qui sont *en réserve*, pour l'avenir, dans les réseaux informatisés du monde, le « 11 septembre » relève encore du théâtre archaïque de la violence destinée à frapper l'imagination. On pourra faire bien pire demain, invisiblement, en silence, beaucoup plus vite, de façon non sanglante, en attaquant les *networks* informatiques dont dépend toute la vie (sociale, économique, militaire, etc.) d'un « grand pays », de la plus grande puissance du monde.

Un jour, on dira : le « 11 septembre », c'était le (« bon ») vieux temps de la dernière guerre. C'était encore de l'ordre du gigantesque : visible et énorme ! Quelle taille, quelle hauteur ! Il y a eu pire depuis, les nanotechnologies en tous genres sont tellement plus puissantes et invisibles, imprenables, elles s'insinuent partout. Elles rivalisent dans le micrologique avec les microbes et les bactéries. Mais notre inconscient y est déjà sensible, il le sait déjà et c'est ce qui fait peur.

Si cette violence n'est pas une « guerre » interétatique, elle ne relève pas non plus de la « guerre civile » ou de la « guerre des partisans », au sens défini par Schmitt, dans la mesure où elle ne consiste pas, comme la plupart des « guerres de partisans », en une insurrection nationale, voire en un mouvement de libération destiné à prendre le pouvoir sur le sol d'un Etat-nation (même si l'une des visées, latérale ou centrale, des réseaux « Ben Laden », c'est de déstabiliser l'Arabie

saoudite, alliée ambiguë des Etats-Unis, et d'y installer un nouveau pouvoir d'Etat). Si même on persistait à parler de terrorisme, cette appellation couvre un nouveau concept et de nouvelles distinctions.

G. B. – Vous croyez qu'on peut marquer ces distinctions ?

J. D. – C'est plus difficile que jamais. Si on veut ne pas se fier aveuglément au langage courant, qui reste le plus souvent docile aux rhétoriques des médias ou aux gesticulations verbales du pouvoir politique dominant, il faut être très prudent quand on se sert des mots « terrorisme » et surtout « terrorisme international ». Qu'est-ce que la terreur, en premier lieu ? Qu'est-ce qui la distingue de la peur, de l'angoisse, de la panique ? Tout à l'heure, en suggérant que l'événement du 11 septembre n'était *major* que dans la mesure où le traumatisme qu'il a infligé aux consciences et aux inconscients ne tenait pas à ce qui s'était passé mais à la menace indéterminée d'un avenir plus dangereux que la guerre froide, est-ce que je parlais de terreur, de peur, de panique ou d'angoisse ?

La terreur organisée, provoquée, instrumentalisée, en quoi diffère-t-elle de cette *peur* que toute une tradition, de Hobbes à Schmitt et même à Benjamin, tient pour la condition de l'autorité de la loi et de l'exercice souverain du pouvoir, pour la condition du politique même et de l'Etat ? Dans le *Léviathan*, Hobbes ne parle pas seulement de « *fear* » mais de « *terrou* ». Benjamin dit de l'Etat qu'il tend à s'appropriier, par la menace, précisément, le monopole de la violence. On dira, certes, que toute expérience de la terreur, même si elle a une spécificité, n'est pas nécessairement l'effet d'un terrorisme. Sans doute, mais l'histoire politique du mot « terrorisme » dérive largement de la référence à la Terreur révolutionnaire française, qui fut exercée au nom de l'Etat et qui supposait justement le monopole légal de la violence.

Si on se réfère aux définitions courantes ou explicitement légales du terrorisme, qu'y trouve-t-on ? La référence à un crime contre la vie humaine en violation des lois (nationales ou internationales) y implique à la fois la distinction entre civil et militaire (les victimes du terrorisme sont supposées être civiles) et une finalité politique (influencer ou changer la politique d'un pays en terrorisant sa population civile). Ces définitions n'excluent donc pas le « terrorisme d'Etat ». Tous les terroristes du monde prétendent répliquer, pour se défendre, à un terrorisme d'Etat antérieur qui, ne disant pas son nom, se couvre de toutes sortes de justifications plus ou moins crédibles. (...)

